

Darmanin, dégage !

Category: Actualité politique

écrit par jmfouquer | 8 avril 2023

Un billet d'humeur face à des déclarations extrêmement graves de Darmanin qui font dire au président de la Ligue des droits de l'homme (LDH) : « La seule période où ça a été vraiment contesté, c'était sous Vichy, où nous avons été totalement remis en cause et qu'il n'était plus question de nous remettre des subventions. »

Dans sa stratégie pour faire monter la tension et essayer de détourner l'attention sur les « violences », avec la complicité d'un député LR (dans un duo bien orchestré), Darmanin le menteur de l'intérieur s'en prend à la [Ligue des droits de l'Homme](#).

Dans son délire sécuritaire sur ce qu'il appelle « l'ultragauche » – sans jamais préciser ce que c'est vraiment – Darmanin assimile la LDH qui a envoyé des observateurs et des observatrices à Sainte-Soline (et ailleurs dans les manifestations) à une complice de ce qu'il appelle « l'écoterrorisme » (là encore sans donner la moindre définition de ce mot).

Darmanin sait-il ce qu'est la Ligue des droits de l'Homme ?

Dès [l'affaire Dreyfus](#), la [Ligue des droits de l'Homme](#) a opposé le respect des droits fondamentaux à la raison d'État et à l'opacité de la justice militaire.

Quelques années plus tard, elle a défendu [Jules Durand](#), victime d'un crime judiciaire monté par la bourgeoisie havraise, puis les fusillés pour l'exemple de la guerre de 14-18, victimes d'une justice expéditive de généraux qui masquaient ainsi leur incompétence.

La LDH a combattu le fascisme et son président a été assassiné

par la milice (organisation fasciste française du régime de Vichy).

La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948

voyait, dans l'affirmation des droits humains fondamentaux, le moyen d'en finir avec le fascisme et le nazisme. « *La méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité* » dit le préambule de la Déclaration du 10 décembre 1948.

La LDH assure, depuis sa création en 1898, la défense des droits et la défense des victimes dans les périodes où ces droits sont mis en cause. Elle continue encore aujourd'hui.

Des positions qui interrogent

Mais Darmanin connaît-il cette histoire, lui qui s'est reconnu dans [l'Action française](#), héritière de [Maurras](#), l'inspirateur antisémite de Pétain ? Ses discours reflètent cet héritage spirituel, même s'il se déguise aujourd'hui en défenseur de la république (quand Maurras parlait, lui, de la gueuse) et qu'il prétend être le meilleur des républicains.

Darmanin sait-il ce que la lutte contre le fascisme veut dire ? C'est lui qui ne veut pas voir la montée d'un terrorisme d'extrême droite qui agresse les militant·es, qui organise la terreur et use de la violence contre les accueils de migrants.

Quand la maison du maire de Saint-Brevin a été incendiée, Darmanin n'a pas eu mot pour dénoncer cet acte criminel, lui si prompt à condamner les violences !

Darmanin – qui a déclaré un jour que Marine Le Pen était trop molle – ouvre la voie à celle-ci en multipliant les mensonges au mépris des droits. Il s'est d'ailleurs fait rappeler à l'ordre par le conseil d'État. Il mine les fondements mêmes de notre État de droit.

Car celui qui prétend vouloir ne pas céder au « terrorisme

intellectuel » oublie :

- ce que **Liberté** veut dire en attendant au droit de manifester,
- ce que l'**Égalité** veut dire en s'en prenant à celles et ceux qui refusent une réforme injuste et qui accroît les inégalités,
- ce que la **Fraternité** veut dire en maltraitant les exilé·es venu·es se réfugier dans ce qu'ils ou elles croient être le pays des droits de l'homme.

Non ! Cet homme-là n'est pas républicain !

Cet individu est dangereux pour la démocratie. Il ne peut rester ministre dans un poste régalien où il instrumentalise la répression pour défendre sa vision du monde.

Rappelons-lui que la Déclaration des droits de l'homme fait partie de la Constitution.

Rappelons-lui le préambule de notre Constitution : « *Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789...* ».

Rappelons-lui encore cet article qu'il méconnaît visiblement : « *Article 12.- La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique ; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et **non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée.*** »

Darmanin DÉMISSION !

Au fait Darmanin as-tu vu que, malgré la complaisance des médias qui confondent feux de poubelles et prise de la Bastille, la contre-réforme des retraites est encore rejetée par 70 % de la population ?

Étienne ADAM

Le 7 avril 2023

Pour compléter, vous pouvez consulter sur notre site :

- **Contre Darmanin et son monde**
- **Darmanin, menteur, doit démissionner !**
- **Soutenons Les Soulèvements de la Terre**